

Le gouvernement et les responsables ont bien raison d'être inquiets de l'accumulation constante de stocks invendus. S'ils avaient annoncé aux agriculteurs de l'Ouest un programme d'adaptation graduelle répartie sur deux, trois ou quatre ans, cela aurait été acceptable, si l'on avait conservé à la recherche de débouchés une grande priorité. Ce n'est pas ce qu'on a fait. On a parlé d'une réduction en une année, et l'on veut y arriver par deux moyens. On offre 6 dollars l'acre au fermier s'il s'abstient de semer du blé sur ses terres et 10 dollars l'acre s'il les enseme en graines fourragères. Voilà l'astuce. Derrière la carotte se profile le bâton, et c'est un assez gros bâton qui va avec la carotte. On dit au fermier: «Si vous ne réduisez pas vos emblavures, si vous refusez de vous aligner sur la politique gouvernementale et si vous n'acceptez pas les doctes avis des experts d'Ottawa il vous sera impossible de livrer plus qu'une certaine quantité de blé.»

Je n'entrerai pas dans les détails ni dans les questions de superficie. En général, on a dit au fermier: «Si vous aviez tant d'acres en jachère d'été l'an dernier vous pourriez livrer une quantité de blé égale à 25 p. 100.» Ce chiffre ajouté à la superficie laissée en jachère cette année plus la superficie consacrée aux récoltes fourragères déterminera son contingent de livraison. C'est là le bâton. S'il ne s'aligne pas sur la politique du gouvernement il se retrouvera avec un surplus de blé invendable.

Inévitablement ce plan cherche à favoriser l'accroissement illimité des jachères d'été dans l'Ouest. Il comporte le risque d'une grave érosion des terres et risque de causer des dommages dans la région des Prairies, non seulement l'érosion causée par le vent mais aussi par l'eau. On songerait à semer des récoltes de couverture à partir du 15 juillet, mais quiconque s'est occupé d'agriculture aussi longtemps que moi en Saskatchewan sait parfaitement que si on a le moindre choix on ne laisse pas le sol nu jusqu'au 15 juillet. Il serait stupide d'agir autrement.

Voilà ce que je reproche à ce programme, monsieur l'Orateur. Il ne se préoccupe guère de la protection de nos ressources, non plus que de celle de nos agriculteurs. D'un seul coup, il supprime les privilèges du contingent unitaire de livraison du petit exploitant, qui ont leur importance et dont ce dernier a besoin, cependant.

Il est question de modifier notre programme de commercialisation, qui n'a pas été efficace. Ces propositions ne fournissent pas assez de précisions sur ce qu'on fera pour corriger la

[M. Gleave.]

situation. Le Conseil économique demande instamment que des mesures soient prises en vue d'accroître les ventes de blé du Canada. Un rapport récent déclare:

M. Hudson a étudié la situation concurrentielle du blé canadien sur 23 marchés choisis et, selon lui, les raisons de sa détérioration sont multiples.

Elles comprennent le manque d'uniformité dans la teneur en protéines du blé canadien, un manque de souplesse en matière de prix, l'insuffisance des moyens de développement des marchés, ...

Ceci équivaut à une sévère condamnation de la manière dont a été commercialisé le blé canadien au cours des dernières années. Je pourrais consulter mes notes à ce sujet. En 1961, le Western Grains Standards Committee avait estimé que notre faiblesse sur les marchés tenait au fait que notre blé n'était pas assez riche en protéines. Lors de son séjour à Londres, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a eu des échanges de vues, à la suite desquels un communiqué paru dans la presse a indiqué que, suivant les acheteurs londoniens, la teneur en protéines de notre blé était inférieure à celle du blé qu'ils achetaient ailleurs.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Sauf erreur, le premier ministre (M. Trudeau) voudrait invoquer le Règlement.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je regrette vivement d'interrompre le député, mais il s'agit d'une question assez urgente. Je pense qu'il est important que je fasse cette déclaration maintenant.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je présume que le premier ministre demande l'autorisation de revenir à l'appel des motions, afin de faire une déclaration. Plaît-il à la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

### L'URANIUM

MESURES PRÉVENANT LA MAINMISE ÉTRANGÈRE SUR UNE EXPLOITATION MINIÈRE

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je tiens à remercier la Chambre de me permettre de revenir aux motions. Le gouvernement canadien a eu vent, la semaine dernière, qu'un fort contingent des actions de la plus importante société canadienne d'uranium passerait en des mains étrangères. Le gouvernement se doit d'annoncer clairement sa position sans retard, car, sauf erreur, la transaction arrive à terme.